

Dôme Sportif de Russell

Politique pour terrain synthétique



Municipalité de
RUSSELL
Township

Règles générales

- Toute réservation du terrain multisport doit être payée à l'avance et peut être effectuée un maximum de sept (7) jours à l'avance.
- Un crédit sera accordé uniquement si l'annulation est faite plus de 48 heures à l'avance. Aucun crédit ou remboursement dans les 48 heures précédant la réservation.
- Les chaussures d'intérieur sont obligatoires pour accéder au dôme et au terrain. Les chaussures d'extérieur doivent être laissées dans la zone désignée.
- Seule l'eau est permise à l'intérieur du dôme. Toute nourriture et autre boisson doivent être consommées dans l'entrée de l'établissement ou la zone d'attente.
- Une réservation d'une heure comprend **55 minutes de jeu**. L'accès au terrain est permis **5 minutes avant l'heure prévue**. Veuillez quitter le terrain **5 minutes avant la fin**.
- Évitez d'obstruer la piste lors de votre entrée et sortie du terrain multisport.
- L'accès au gymnase nécessite l'achat d'une passe journalière (10 \$).
- Un comportement respectueux est exigé. Les comportements inappropriés, le mauvais usage de l'équipement ou le non-respect du personnel ne seront pas tolérés.
- Les joueurs doivent récupérer tous leurs effets personnels avant de quitter les lieux.

Les Conditions d'utilisation du Dôme de la **Municipalité de Russell** doivent toujours être respectées; tout manquement entraînera une expulsion immédiate de l'établissement, l'annulation non-remboursable de la réservation du terrain et une révision des réservations futures. Le titulaire du contrat accepte qu'en visitant le Dôme sportif de Russell, il/elle assume tous les risques, y compris tout risque de blessure, de perte, de dommage ou d'exposition à des maladies transmissibles.

Signature du client: _____ Date: _____